SCPI MULTIHABITATION 6

RAPPORT ANNUEL 2018







SCPI «SCELLIER BBC» À CAPITAL FIXE FERMÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2019

٦



	Conjoncture	4
2	Fiche d'identité	7
3	Rapport de la société de gestion sur l'exercice 2018	8
4	Gouvernance et contrôle interne	12
5	Tableaux complétant le rapport de la société de gestion	14
6	Rapport de la société de gestion à l'assemblée générale extraordinaire	17
7	Rapport du conseil de surveillance	18
8	Texte des résolutions à l'assemblée générale ordinaire	20
9	Texte des résolutions à l'assemblée générale extraordinaire	21
10	Comptes annuels	22
11	Annexe	25
12	Tableau de composition du patrimoine	28
13	Rapports du commissaire aux comptes	30



CONJONCTURE FRANCE

ÉCONOMIE

UNE CROISSANCE PEU DYNAMIQUE MAIS RÉSISTANTE

Le ralentissement de la croissance en 2018 s'inscrit en ligne avec celui de la zone euro malgré des facteurs plutôt positifs à moyen et long terme. En moyenne sur l'année, l'activité ralentit par rapport à l'année 2018 et affiche +1,5% contre +2,3% en 2017. La demande intérieure s'est montrée peu dynamique, en décélérant légèrement au quatrième trimestre, en partie en raison de l'impact du mouvement des gilets jaunes. Ainsi, la confiance des ménages a continué de chuter en décembre, a atteint son plus bas niveau depuis novembre 2014. Faute de confiance, la consommation des ménages a peu progressé, au profit du taux d'épargne qui atteignait 15,6% fin 2018.

L'investissement des entreprises a poursuivi sa progression pour la cinquième année consécutive, à un rythme cependant moins soutenu. Il a été porté par la dynamique de la valeur ajoutée des entreprises et d'un coût du crédit très bas. La résistance des maraes et des profits des entreprises, combinée à une hausse du taux d'utilisation des capacités de production, conduit à anticiper la poursuite d'une hausse marquée des dépenses d'investissement. Au total, l'investissement des entreprises a progressé de 2,9% en 2018, permettant au taux de chômage de poursuivre sa lente décrue, grâce à des créations d'emplois qui demeurent supérieures aux entrées sur le marché du travail. Dans le sillage d'une reprise économique plus lente, le rythme de créations d'emplois a ralenti en 2018 tandis que la population active poursuit sa progression. Le secteur tertiaire, le plus consommateur de surfaces de bureaux, concentre toujours l'essentiel des créations de poste.

En France, l'inflation s'est établie à 1,8% en moyenne en 2018 contre 1% en 2017, portée principalement par la flambée des prix de l'énergie et des produits alimentaires. La hausse de l'inflation a eu pour corollaire une augmentation annuelle de l'ILAT-l'indice de référence des loyers pour les bureaux - à +2,2% au troisième trimestre 2018 après +1,9% au trimestre précédent.

Pour autant, face au ralentissement de l'économie, la BCE, qui a mis fin au QE* en 2018, ne devrait pas remonter les taux d'intérêt en 2019, confortant ainsi le spread très favorable aux actifs immobiliers. L'évolution de la politique monétaire européenne en 2019 dépendra également du successeur de Mario Draghi dont le mandat se termine en octobre. La croissance en 2019 devrait conserver un rythme assez similaire. La mise en place des mesures en faveur du pouvoir d'achat devrait soutenir la consommation des ménages, renforcée par un ralentissement attendu de l'inflation. L'investissement des entreprises conserverait une dynamique assez solide même si cette dernière se modèrerait graduellement compte tenu d'un léger recul des indicateurs de conjoncture et d'incertitudes croissantes.

IMMOBILIER D'HABITATION

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Les taux d'intérêt étant restés bas en 2018, le marché demeure dynamique avec des prix toujours à la hausse dans les zones tendues.

En dépit de la reprise de l'inflation, les conditions de crédit restent excellentes du fait, notamment, d'une concurrence par les taux toujours très vive entre les établissements de crédit. Fin décembre 2018, les taux de crédits immobiliers aux particuliers se sont établis à 1,43% en moyenne. Les taux d'intérêts réels sont donc demeurés négatifs pour le septième mois consécutif, confirmant une situation inédite depuis 1974. En outre, les établissements de crédit ont cherché à amortir les conséquences de la dégradation des soutiens publics sur la solvabilité des ménages modestes en allongeant la durée des prêts accordés. Cette dernière ressortait, en décembre 2018, à 226 mois en moyenne.

L'amélioration des conditions de crédit et l'assouplissement des conditions d'octroi des prêts ont favorisé un sursaut de la production bancaire classique. Ainsi les crédits nouveaux à l'habitat des particuliers, hors renégociation affichaient une progression de 10,5% pour la production et de 1% pour le nombre de prêts.

MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT

Toutefois, si les conditions de crédit restent propices à la réalisation des projets immobiliers des ménages, leur permettant de supporter des coûts d'opérations plus élevés, la longue période de hausse des prix a entraîné un recul de l'indicateur de solvabilité des ménages tout au long de l'année 2018. Le recul du pouvoir d'achat immobilier s'est traduit par la réduction de la surface moyenne achetée. En deux ans, elle est en moyenne de 2 mètres carrés, mais est bien supérieure dans les grandes métropoles, à l'instar de Bordeaux (14 m² soit une pièce en moins)



*QE : quantitative Easing – Assouplissement quantitatif.

Après la forte croissance en 2017, le marché s'est maintenu à un très haut niveau en 2018 avec 970 000 ventes dans l'ancien en France. Dans le neuf, les volumes restent importants avec 128 000 ventes, mais sont en retrait de 2,3% sur un an. La baisse des ventes trouve moins son origine dans la diminution de la demande que dans la raréfaction de l'offre. Moins alimenté par de nouveaux projets, le stock de logements disponibles à la vente diminue de nouveau et passe sous le seuil des 100 000 logements. L'offre commerciale ne représente toujours qu'un peu plus de 10 mois de commercialisation, quand on estime que 12 traduisent un marché équilibré. La tendance ne devrait pas s'inverser en 2019 comme le laisse présager le recul continu du nombre de permis de construire délivrés et des mises en chantier, de -6% et -18% respectivement sur un an. Aux freins habituels entravant la production de logements neufs, s'ajoutent la perspective des élections municipales qui gèle de nombreux projets et la forte augmentation des coûts de construction.

MARCHÉ INSTITUTIONNEL

Toujours en progression, le volume d'investissement sur le marché institutionnel résidentiel témoigne d'une classe d'actifs de plus en plus recherchée. En effet, le resserrement des taux de rendement avec ceux observés pour le tertiaire place le logement en très bonne position dans les stratégies d'allocation d'actifs des investisseurs en quête de diversification de leur portefeuille. Les investisseurs ayant une logique long terme et cherchant des rendements moins corrélés avec les cycles économiques se tournent vers le résidentiel locatif et le résidentiel géré. Ce mouvement devrait se poursuivre en France en 2019, grâce notamment aux opportunités d'investissement créées par la progression des travaux du Grand Paris Express et le développement des grandes métropoles régionales.



LOGEMENTS ANCIENS

PERSPECTIVES DE MARCHÉ

Au quatrième trimestre 2018, les prix des logements anciens en France ont continué d'augmenter pour le douzième trimestre consécutif. La hausse reste cependant mesurée comparée aux cycles précédents. Cependant, cette relative modération concerne moins les métropoles attractives, et notamment l'Île-de-France, qui creusent l'écart avec les autres territoires. En Île-de-France, le prix au mètre carré est le double de celui en province. Il faut toutefois avoir une lecture fine des évolutions géographiques, comme en atteste, par exemple, le prix des maisons en grande couronne qui reste encore inférieur au pic de prix de 2011.

En 2019, les facteurs positifs devraient perdurer. Les taux de crédits à l'habitat, toujours historiquement bas devraient le rester. L'amélioration du marché de l'emploi qui semble structurellement installée pour les cadres, ainsi que l'amélioration du pouvoir d'achat attendue en 2019 devraient apporter une aide décisive aux ménages. Car, dans le même temps, les hausses successives de prix s'accumulent et pèsent sur la solvabilité des acquéreurs des zones tendues. L'augmentation des prix devrait se poursuivre à un rythme moins soutenu avec des différences marquées entre la région du Grand Paris, les principales métropoles régionales et les villes moyennes.

CRÉDITS IMMOBILIERS

	Décembre 2017	Décembre 2018	2019
Taux moyens	1,50%	1,43%	7
Durée des prêts	216 mois	226 mois	=

VOLUMES DE VENTES

	4T 2017	4T 2018	2018
Logements anciens	968 000	970 000	=
Logements neufs	131 000	128 000	

CROISSANCE DES PRIX

	4T 2017	4T 2018	2019
Logements anciens	+3,2%	+ 3,3 %	2
Logements neufs	+3,2%	+2,2%	=

TAUX DE RENDEMENT

	4T 2017	4T 2018	2018
Logements Île-de-France	2,50% - 3,70%	2,50% - 3,50%	=
Logements Régions	3,90% - 4,50%	3,50% - 4,50%	=

Source: INSEE, FPI, CBRE, La Française REIM.



NOTES





FICHE D'IDENTITÉ MULTIHABITATION 6

TYPE DE SCPI

SCPI «Scellier BBC» à capital fixe fermé

SIÈGE SOCIAL

128, boulevard Raspail 75006 Paris

DATE DE CRÉATION

24 mars 2011

N° D'IMMATRICULATION

531 259 125 RCS Paris

DATE DE DISSOLUTION STATUTAIRE

23 mars 2025

CAPITAL SOCIAL

76 122 500 euros

VISA AMF

SCPI nº 11-07 en date du 20 avril 2011

SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA SCPI

La Française Real Estate Managers

Société par actions simplifiée au capital de 1 220 384 euros Siège social : 128, boulevard Raspail - 75006 Paris 399 922 699 RCS PARIS

Agrément délivré par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille n° GP-07000038 du 26 juin 2007.

Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.

Directoire

Marc BERTRAND, Président Éric ALLARD, Directeur Général Marc-Olivier PENIN, Directeur Général Franck MEYER Thierry SEVOUMIANS

Conseil de surveillance

Xavier LEPINE, Président
Pascale AUCLAIR
Pierre LASSERRE
Patrick RIVIERE
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Loire
Atlantique et du Centre-Ouest
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe

Commissaires aux comptes

Mazars

Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense Cedex

CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SCPI

Composition du conseil de surveillance

Catherine PARY, Président Georges PUPIER, Secrétaire Jean-Pierre BARBELIN Michel CATTIN Paul CHENEL Guy GALLIC Patrick KONTZ Guy LACAZE Danielle SCHEIER

Fin de mandat :

à l'issue de l'assemblée générale de 2020 appelée à statuer sur les comptes de 2019.

EXPERT IMMOBILIER DE LA SCPI

Auguste Thouard Expertise 167, quai de la Bataille de Stalingrad 92130 Issy-les-Moulineaux

Fin de mandat :

à l'issue de l'assemblée générale de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

COMMISSAIRES AUX COMPTES DE LA SCPI

TITULAIRE :

Deloitte & Associés 6, place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex

SUPPLÉANT :

 $\mathsf{B.E.A.S}$

6, place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex

Fin des mandats:

à l'issue de l'assemblée générale de 2023 appelée à statuer sur les comptes de 2022.





RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION SUR L'EXERCICE 2018



Multihabitation 6 a été créée le 24 mars 2011 et a collecté jusqu'au 31 décembre 2011. Elle est en pleine exploitation depuis le quatrième trimestre 2016 avec la location du dernier immeuble livré sis à Chaville (92). Elle a acquis 301 lots répartis sur 17 adresses. 66,78% des biens étant en Île-de-France.

Le taux d'occupation est de 96,08% contre 96,13% en 2017. Celui-ci reste élevé malgré la vacance technique de 6 logements à Rennes. Ils ont été libérés suite à l'incendie d'un appartement du dernier étage, dont la SCPI n'est pas propriétaire. Les assurances ont été déclarées. La remise en exploitation de l'immeuble devrait se faire en 2019.

Le résultat de la SCPI. est en diminution de -22 556,51 euros (-1,07%) par rapport à 2017.

En effet, la hausse des loyers (+13 143,32 euros) et la baisse des travaux (-9 550,55 euros) ne compensent pas l'augmentation des impôts

(+55 712,04 euros) provenant des dernières fins d'exonérations de la taxe foncière.

Le taux d'encaissement est de 99,73% contre 99,31% en 2017.

Le nombre de contentieux reste stable avec 12 dossiers ouverts pour impayés dont 8 concernant des locataires partis.

Le turn-over est de 18,94% avec 57 départs et 65 relocations contre 29,57% avec 89 départs et 78 relocations.

La valeur d'expertise des immeubles augmente légèrement de 0,88%.

La distribution 2018 a été maintenue à 36,00 euros par part avec un prélèvement sur le report à nouveau de 1,90 euro. Ce qui représente un rendement net, hors fiscalité associé, de 2,40%. Le report à nouveau après distribution se monte à 17,54 euros par part.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Capital	76 122 500,00 €
Nombre de parts	60 898
Capitalisation	91 347 000 €
Nombre d'associés	1 638
Valeur de réalisation	1 365,55 €

Prix de souscription	1 500,00 €
Prix acquéreur	1 064,80 €
Prix net vendeur (Prix d'exécution)	955,98 €
Distribution de l'exercice 2018*	36,00 €

^{*} Correspond à la distribution perçue par un associé présent du 1 $^{\rm er}$ janvier au 31 décembre.

TABLEAU DE CHIFFRES SIGNIFICATIFS (EUROS)

	2018	2017	
Compte de résultat d	u 31 décembre		
Produits de la SCPI	3 508 830,03	3 507 761,55	
dont loyers	3 125 803,14	3 112 659,82	
Total des charges	1 432 083,06	1 408 458,07	
Résultat	2 076 746,97	2 099 303,48	
Distribution	2 192 328,00	2 192 328,00	
État du patrimoine et tableau des capitaux propres au 31 décembre			
Capital social	76 122 500,00	76 122 500,00	
Total des capitaux propres	81 487 793,13	81 596 334,52	
Immobilisations			

	Global 2018	Par part 2018
Autres informations		
Bénéfice	2 076 746,97	34,10*
Distribution	2 192 328,00	36,00
Patrimoine		
Valeur vénale / expertise	82 080 000,00	1 347,83
Valeur comptable	81 487 793,13	1 338,10
Valeur de réalisation	83 159 073,52	1 365,55
Valeur de reconstitution	98 440 768,46	1 616,49

^{*} Bénéfice et distribution par part en jouissance sur l'année.

VALEURS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément aux dispositions en vigueur, il a été procédé, à la clôture de l'exercice, à la détermination des valeurs suivantes :

VALEUR COMPTABLE

Elle correspond à la valeur bilantielle à la clôture de l'exercice.

	En euros
Valeur immobilisée des acquisitions	80 408 719,61
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur comptable	1 079 073,52
Valeur comptable	81 487 793,13
Valeur comptable ramenée à une part	1 338,10

VALEUR DE RÉALISATION

Il s'agit de la valeur vénale du patrimoine résultant des expertises réalisées, augmentée de la valeur nette des autres actifs.

	En euros
Valeur de marché des immeubles	82 080 000,00
Valeur nette des autres actifs retenus pour la valeur de réalisation	1 079 073,52
Valeur de réalisation	83 159 073,52
Valeur de réalisation ramenée à une part	1 365,55

VALEUR DE RECONSTITUTION

Il s'agit de la valeur de réalisation majorée des frais afférents à une reconstitution du patrimoine.

	En euros
Valeur de réalisation	83 159 073,52
Frais d'acquisition des immeubles	5 088 960,00
Commission de souscription	10 192 734,94
Valeur de reconstitution *	98 440 768,46
Valeur de reconstitution ramenée à une part	1 616,49

^{*} Y compris la TVA non récupérable sur les commissions de souscription.

MARCHÉ DES PARTS EN 2018 ET INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE SORTIE DE LA SCPI

	Nombre	En % du nombre total de parts émises
Parts cédées sur le marché par confrontation	34	0,05%
Parts transférées par succession et/ou donation	57	0,09%

Le marché des parts ne saurait être significatif dès lors que la durée de détention des parts dont les associés sont titulaires conditionne les avantages fiscaux et donc la performance à terme de Multihabitation 6. Des cas particuliers, souvent liés à des situations familiales personnelles, peuvent néanmoins justifier quelques transactions trimestrielles. Dans cette hypothèse, le prix établi, inférieur à la valeur de réalisation publiée, prend en compte l'absence d'avantage fiscal transmis à l'acquéreur.

Le prix moyen constaté payé par l'acquéreur en 2018 ressort à 1 047,21 euros par part.







PATRIMOINE IMMOBILIER



ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

Tous les immeubles sont livrés.

GESTION DU PATRIMOINE

TAUX D'OCCUPATION ET MOUVEMENTS LOCATIFS

Les taux d'occupation calculés soit en fonction des loyers, soit en fonction des surfaces, ont évolué de la manière suivante :



Rappel:

Sont exclus du calcul des taux les immeubles acquis mais non livrés.

- le taux d'occupation annuel financier exprime le montant des loyers appelés sur l'année par rapport aux loyers qui pourraient être perçus si l'ensemble du patrimoine était occupé sur la même période. Pour les immeubles acquis en cours d'année, la période qui précède la date de livraison n'est pas prise en compte dans le calcul du taux d'occupation;
- le taux d'occupation physique annuel est la moyenne des quatre taux d'occupation physique trimestriels. Ces taux expriment à chaque fin de trimestre la surface occupée par rapport à la surface totale du patrimoine.

SITUATION LOCATIVE

Au 31 décembre 2018, sur les 301 lots détenus par la SCPI, il reste 11 lots à louer (dont 6 lots bloqués à Rennes) dont 2 réservés et 6 lots sont sous congé.

ÉVOLUTION DES PRODUITS LOCATIFS QUITTANCÉS

Les loyers quittancés sont passés de 3 112 659,82 euros en 2017 à 3 125 803,14 euros en 2018 soit une augmentation de 0,42%. Les loyers encaissés représentent 99,73% des loyers facturés.

CONTENTIEUX

Le nombre de contentieux locatifs est de 12 dossiers pour impayés dont 8 locataires partis.

La dotation à la provision pour créances douteuses s'élève à 38 988,79 euros, la reprise s'élève à 32 165,62 euros et la provision s'établit au 31 décembre 2018 à 71 827,48 euros contre 65 004,32 euros en 2017.

La gestion de ces contentieux fait l'objet d'une attention toute particulière.

La sélection des dossiers de candidature est très encadrée, mais n'empêche pas les impayés qui sont liés à des problèmes de solvabilité résultant, pour la plupart, d'événements personnels (perte d'emploi, séparation...) intervenant en cours de bail.

TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE

Les chiffres portés dans le tableau ci-dessous reprennent :

• le montant de l'ensemble des travaux de toute nature réalisés (grosses réparations couvertes par la provision, aménagements et installations, climatisations, entretiens courants, remises en état locatif, travaux de restructurations).

Pour faciliter la revente des actifs, des travaux de rafroîchissement ou des menues réparations sont réalisées.

 Iravaux réalisés
 2018

 46 357,06
 46 357,06

Nature des travaux réalisés en 2018

Travaux d'entretien

Dont les plus significatifs sont :

Adresse	Ville	Nature	Coût TTC (euros)
19, impasse de la Gaité	NICE	Remise en état de deux appartements	11 349,88
62 et 114, impasse du Ruisseau	GEX	Vingt-six interventions d'entretien courant	7 545,39
11, rue du Commerce	MEYZIEU	Remise en état d'appartement et seize interventions d'entretien courant	4 445,71
9, avenue Jeanne d'Arc	ARCUEIL	Pose d'un vigik sur ascenseur et dix interventions d'entretien courant	3 638,57

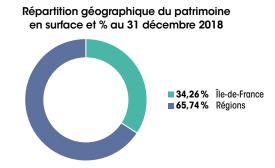
EXPERTISES ET RÉPARTITION DU PATRIMOINE

La valeur vénale des immeubles au 31 décembre 2018, résultant des expertises réalisées conformément aux règles en vigueur, ressort à 82 080 000 euros contre 81 365 000 euros en 2017, soit une augmentation de 0,88%.

RÉPARTITION DU PATRIMOINE EN SURFACE ET EN % AU 31 DÉCEMBRE 2018

(Lorsque les biens sont en indivision, la surface est prise en proportion de la quote-part indivise).





RÉPARTITION DU PATRIMOINE EN VALEUR VÉNALE ET EN % AU 31 DÉCEMBRE 2018

Habitation	Total en €	Total en %
61 390 000,00	61 390 000,00	74,79%
20 690 000,00	20 690 000,00	25,21 %
82 080 000,00	82 080 000,00	
81 365 000,00	81 365 000,00	
100,00%		100,00%

CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à la réglementation, il est rappelé qu'aucun changement substantiel n'est intervenu au cours de l'exercice.



GOUVERNANCE ET CONTRÔLE INTERNE



La Française Real Estate Managers, société de gestion immobilière, est membre de l'AFG et de l'ASPIM et applique les codes de bonne conduite régissant la profession.

PROCÉDURE DE CONTRÔLE INTERNE

Au travers de l'organisation fonctionnelle du Groupe La Française, la société La Française Real Estate Managers et, par conséquent, l'ensemble des sociétés qu'elle gère, dont Multihabitation 6, bénéficient de la mise à disposition des directions de la «Conformité, Contrôle Interne et Risques Opérationnels» et «Risques» du Groupe.

LES TRAVAUX DE CONTRÔLE INTERNE, RISQUES FINANCIERS ET RISQUES OPÉRATIONNELS S'ARTICULENT AUTOUR :

- du respect de la réglementation et du programme d'activité de la société de gestion;
- · du respect de l'intérêt des porteurs;
- de l'organisation du processus de gestion, depuis les décisions d'investissement jusqu'aux activités opérationnelles;
- du suivi des risques opérationnels et réglementaires;
- du respect des dispositions déontologiques applicables à l'ensemble des collaborateurs, prestataires ou membres des conseils de

surveillance pour la protection des investisseurs et la régularité des opérations.

LE PROCESSUS S'ORGANISE EN TROIS NIVEAUX :

Les contrôles permanents de premier niveau sont réalisés par les opérationnels qui exercent des contrôles directement sur les opérations qu'ils traitent et dont ils sont responsables et leur hiérarchie qui exerce des contrôles dans le cadre de procédures opérationnelles.

Les contrôles permanents de second niveau sont placés sous la responsabilité du Contrôle Interne et Risques Opérationnels qui a pour objectif de compléter les dispositifs de contrôle de premier niveau existants dans chaque service impliqué, au vu des obligations réglementaires et de l'organisation de la société.

Les contrôles de troisième niveau sont menés périodiquement par des audits externes. Ces procédures de contrôle interne sont complétées par des contrôles externes indépendants : commissaires aux comptes et dépositaires.

PROVENANCE DES FONDS

Conformément à ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, La Française Real Estate Managers reste vigilante sur la provenance et la destination des fonds tant à l'actif et au passif des véhicules au'elle aère.

SUIVI ET GESTION DES RISQUES AUXQUELS LA SCPI EST EXPOSÉE

PROFIL DE RISQUE

Les parts de SCPI sont des supports de placement à long terme et doivent être acquises dans une optique de diversification de votre patrimoine.

Risque de perte en capital. La SCPI ne présente aucune garantie de capital ou de performance. Le montant du capital investi n'est pas garanti.

Risque de marché immobilier. Comme tout investissement, l'immobilier présente des risques : risques de gestion discrétionnaire, de contrepartie (locataire...), d'absence de rendement ou de perte de valeur, qui peuvent toutefois être atténués par la diversification immobilière et locative du portefeuille de la SCPI. Pour les SCPI investissant en Europe, le rendement pourrait être impacté (i) par la fiscalité appliquée dans les pays dans lesquels elles détiendront des parts et/ou l'existence ou non de conventions fiscales que la France aurait pu conclure, et (ii) par d'éventuels coûts de change en cas d'investissement hors de la zone euro.

Risque de liquidité. La SCPI n'étant pas un produit coté, elle présente une liquidité moindre comparée aux actifs financiers, et la revente des parts n'est pas garantie par la SCPI. Les conditions de cession (délais, prix) peuvent ainsi varier en fonction de l'évolution du marché de l'immobilier et du marché des parts de SCPI en se trouvant restreintes. Le retrait n'est possible qu'en contrepartie d'une souscription par un tiers correspondant, ou à défaut à la dotation du fonds de remboursement. Le porteur percevra alors un prix décoté par rapport au prix de souscription appelé valeur de retrait.

Risque lié au crédit. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que la SCPI peut recourir à l'endettement dans les conditions précisées dans sa note d'information.

Contrôle
Procédure
Information
Prévention
Gestion
Rémunération

Risque lié à l'acquisition en l'état futur d'achèvement.

Dans un contexte économique incertain et malgré une réelle sélection des promoteurs, il existe un risque lié à la livraison de l'actif, à son achèvement ou encore lié à l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre du dit promoteur.

Risque de gestion discrétionnaire.

Il existe un risque que votre SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

Ces profils de risques sont décrits dans la note d'information de votre société.

SUIVI ET ÉVALUATION DES RISQUES :

Évaluation des risques par la société de gestion.

La gestion des risques de La Française Real Estate Managers est une partie intégrante de la gestion de portefeuille, de ses procédures d'investissement et du cycle de vie de l'immeuble.

Les risques sont ainsi identifiés, analysés et contrôlés de façon systématique en tenant compte d'analyses, d'indicateurs ou de scénarios en fonction des profils des produits. La Française Real Estate Managers a intégré ces exigences et est soucieuse d'améliorer sa gestion du risque de façon permanente.

Une cartographie et une politique des risques sont définies par catégorie de produit, couvrant pour l'essentiel les éléments suivants :

- politique de risque;
- · analyse et mesure des risques;
- surveillance et gestion des risques;
- · contrôle des risques;
- · documentation et communication.

Par exemple, le suivi du risque de perte potentielle lié au marché locatif, intègre les risques de vacance, de concentration géographique ou sectorielle ou de réversion des loyers.

PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DÉONTOLOGIE

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, le Groupe La Française a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, le Groupe La Française se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un

dispositif de contrôle. Ces situations, en étant définies comme des situations pouvant porter atteinte aux intérêts d'un client ou des clients des sociétés du Groupe La Française, sont identifiées et encadrées. La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site Internet www.la-francaise.com.

Un règlement de déontologie applicable à l'ensemble des collaborateurs de la Française Real Estate Managers précise les règles et modalités d'application des principes de

bonnes conduite destinées à garantir la protection des investisseurs et la régularité des opérations. Celui-ci intègre en complément des règles communes à l'ensemble des entités du Groupe La Française.

RÉMUNÉRATION

Le gestionnaire attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs («Directive AIFM»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

Au cours de l'exercice, le montant total des rémunérations annoncées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel (soit 160 personnes bénéficiaires) s'est élevé à 8 513 957,52 euros.

Le gestionnaire s'est donc doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de ses textes de transposition (la «Population Identifiée»). Le gestionnaire a ainsi mis en œuvre des pratiques d'évaluation adaptées à la population identifiée en relation avec les fonctions

exercées notamment au niveau de la gestion, des risques. En outre, le gestionnaire a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à limiter les risques de conflits d'intérêts.

La politique de rémunération est revue annuellement par le Comité des Rémunérations du gestionnaire. La politique de rémunération synthétique est détaillée sur le site internet de la société de gestion*.

* https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/PolitiqueRemunerationLFREM.pdf

DONNÉES ASSOCIÉS / ACCÈS À L'INFORMATION

En cas de modification de vos coordonnées personnelles (changement de RIB, d'adresse, ...) :

- merci de nous adresser votre demande signée accompagnée de la photocopie recto/verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité et du justificatif relatif à ce changement (RIB - justificatif de domicile);
- vous pouvez également effectuer ces demandes de modification via votre espace dédié extranet :

https://www.lfgrou.pe/clients (Rubrique MES INFORMATIONS - MODIFIER MES COORDONNÉES).

Pour bénéficier de votre espace extranet dédié, compléter directement vos informations en ligne cliquez sur le lien http://lfgrou.pe/digital et complétez le formulaire. Un email vous sera adressé qui vous permettra d'obtenir par sms votre code d'accès.

RGPD / PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement LF REM pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale.

Veuillez noter que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès.

Dans ce cadre, vous pouvez contacter la société Groupe La Française à tout moment par courrier en écrivant à l'adresse suivante : Groupe La Française - Délégué à la Protection des données - 128, boulevard Raspail - 75006 Paris, ou par mail à :

dpo@la-francaise.com.

Les porteurs sont informés qu'une information détaillée dans le cadre de la Directive Européenne Solvabilité 2 (2009/138/CE) peut être transmise aux investisseurs relevant du Code des Assurances afin de satisfaire uniquement à leurs obligations prudentielles. Cet élément transmis n'est pas de nature à porter atteinte aux droits des autres porteurs, ces investisseurs s'étant engagés à respecter les principes repris à la position AMF 2004-07.



TABLEAUX COMPLÉTANT LE RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'ANNÉE (EUROS)

Année	Montant du capital nominal au 31 décembre	Montant des capitaux apportés à la SCPI par les associés lors des souscriptions	Nombre de parts au 31 décembre	Nombre d'associés au 31 décembre	Rémunération HT de la société de gestion lors des souscriptions	Prix d'entrée au 31 décembre (1)
2014	76 122 500,00	-	60 898	1 634	-	1 500,00
2015	76 122 500,00	-	60 898	1 635	-	1 500,00
2016	76 122 500,00	-	60 898	1 636	-	1 500,00
2017	76 122 500,00	-	60 898	1 636	-	1 500,00
2018	76 122 500,00	-	60 898	1 638	<u>-</u>	1 064,80

⁽¹⁾ Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

ÉVOLUTION DU PRIX DE LA PART								
	2014	2015	2016	2017	2018			
Prix d'entrée au 1er janvier (euros) (1)	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00			
Distribution versé au titre de l'année (euros) (2)	10,08	30,00	35,04	36,00	36,00			
dont distribution de report à nouveau (en %)	67,86%	10,03%		4,25%	5,28 %			
Taux de distribution sur valeur de marché (en %) (3)	0,67%	2,00%	2,34%	2,40%	2,40%			
Report à nouveau cumulé par part (euros) (4)	20,36	17,35	18,20	19,44	17,54			

⁽¹⁾ Prix payé par l'acquéreur ou le souscripteur.

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES PARTS

Année	Nombre de parts échangées	% sur le nombre total de parts en circulation au 1° janvier	Délai moyen d'exécution d'une transaction	Nombre de parts en attente au 31 décembre	Rémunération de la société de gestion sur les cessions de parts (euros HT)
2014	-	-	-	-	214,58
2015	-	-	-	-	149,67
2016	-	-	-	-	498,99
2017	-	-	-	-	100,00
2018	34	0,06%	1,5 mois	-	200,00

⁽²⁾ Distribution pour une part ayant eu jouissance au 1er janvier.
(3) Le taux de distribution sur la valeur de marché est la division:

⁰ de la distribution brute avant prélèvement fiscal obligatoire versé au titre de l'année n (y compris les acomptes exceptionnels et quote-part de plus values distribuées).
(9) par le prix acquéreur historique de 1 500 euros.

⁽⁴⁾ Report à nouveau après affectation du résultat et affectation du stock de provision pour grosses réparations au 01/01/2017.

ÉVOLUTION PAR PART EN JOUISSANCE DES RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES (EUROS TTC ET % DES REVENUS)

	20	014	20	015	2	016	20	017	20	018
	Montant	% du total des revenus								
REVENUS										
Recettes locatives brutes	8,09	82,09	40,82	98,93	52,04	99,92	51,11	99,97	51,33	99,58
Produits financiers avant prélèvement fiscal obligatoire	1,77	17,91	0,44	1,07	0,04	0,08		0,01		
Produits divers							0,01	0,03	0,22	0,42
TOTAL DES REVENUS	9,86	100,00	41,27	100,00	52,08	100,00	51,13	100,00	51,54	100,00
CHARGES										
Commission de gestion	1,18	12,00	4,95	12,00	6,23	11,96	6,13	12,00	6,16	11,95
Autres frais de gestion *	1,00	10,15	0,95	2,29	0,88	1,69	0,93	1,82	1,09	2,12
Entretien du patrimoine au cours de l'exercice	0,01	0,13	0,21	0,51	0,38	0,74	0,92	1,80	0,76	1,48
Charges immobilières non récupérées	4,10	41,64	6,47	15,68	6,98	13,41	8,30	16,23	9,32	18,08
SOUS TOTAL - CHARGES EXTERNES	6,30	63,92	12,58	30,48	14,48	27,80	16,28	31,84	17,33	33,62
Amortissements nets										
- patrimoine										
- autres (charges à étaler)										
Provisions										
- dotation provision pour grosses réparations	0,24	2,46	1,22	2,97	1,56	3,00				
- dotation nette aux autres provisions **	0,07	0,67	0,47	1,14	0,15	0,29	0,38	0,74	0,11	0,22
SOUS TOTAL - CHARGES INTERNES	0,31	3,13	1,70	4,11	1,71	3,29	0,38	0,74	0,11	0,22
TOTAL DES CHARGES	6,61	67,06	14,28	34,60	16,19	31,10	16,66	32,58	17,44	33,84
RÉSULTAT	3,25	32,94	26,99	65,40	35,89	68,90	34,47	67,42	34,10	66,16
Variation du report à nouveau	(6,82)	(69,18)	(3,01)	(7,29)	0,85	1,63	(1,53)	(2,99)	(1,90)	(3,69)
Revenus distribués avant prélèvement fiscal obligatoire	10,08	102,25	30,00	72,70	35,04	67,28	36,00	70,41	36,00	69,84
Revenus distribués après prélèvement fiscal obligatoire	6,10	61,88	25,62	62,08	35,02	67,24	36,00	70,41	36,00	69,84

^{*} Ce poste comprend les frais suivants nets de leurs transferts de charges : les honoraires du commissaire aux comptes et du dépositaire, les honoraires de commercialisation et d'expertise du patrimoine, les frais de publication, les frais d'acsemblées et de conseils de surveillance, les frais bancaires, les frais d'actes, la colisation AMF, les perfes sur créances irrécouvrables, les commissions de souscription ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

** Dotation de l'exercice diminuée des reprises.

EMPLOI DES FONDS (EUROS)

	Total au 31/12/2017 *	Durant l'année 2018	Total au 31/12/2018
Fonds collectés	91 347 000,00		91 347 000,00
Cessions d'immeubles			
Plus et moins values sur cessions			
Prélèvements sur primes d'émission et de fusion	(9 692 159,47)		(9 692 159,47)
Achats d'immeubles	(80 409 262,42)		(80 409 262,42)
Frais d'acquisition des immobilisations	(1 242 544,50)	7 039,64	(1 235 504,86)
SOMMES RESTANT À INVESTIR	3 033,61	7 039,64	10 073,25

^{*} Depuis l'origine de la société.

DÉCLARATION FISCALE

PERSONNES PHYSIQUES

Les SCPI relèvent du régime fiscal des sociétés semi-transparentes qui prévoit que les bénéfices réalisés sont déterminés et déclarés au niveau de la SCPI mais qu'ils sont imposés au nom personnel des associés à raison de la quote-part de résultat qui leur revient correspondant à leurs droits dans la SCPI. Les règles de détermination et d'imposition de cette quote-part diffèrent ainsi selon la qualité de l'associé et le régime fiscal qui lui est applicable.

Les revenus de la SCPI sont principalement constitués de revenus locatifs auxquels s'ajoutent, éventuellement, des revenus financiers produits notamment par le placement des capitaux en attente d'investissement.

Depuis le 1^{er} ianvier 2018, les revenus financiers pour les personnes physiques font l'objet de plein droit d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou Flat tax) au taux de 12,8%, auguel s'ajoute les prélèvements sociaux de 17,2% soit, une taxation globale à 30%, sauf option contraire du contribuable sous conditions.

Il est rappelé, qu'au titre de vos revenus fonciers, l'administration fiscale prélève directement sur votre compte bancaire des acomptes de l'impôt

Les revenus à déclarer ont été déterminés comme suit pour l'exercice 2018 et vous ont été adressés par courrier en avril :

	En euros
Revenu foncier	
Revenu brut	3 119 256
Autres charges déductibles	812 854
Revenu net	2 306 402
Soit par part pleine jouissance	37,87
	En euros
Revenu financier	Lii eulos
Revenu	Néant
Soit par part pleine jouissance	Néant
	Néant

PERSONNES MORALES

	En euros
Bénéfice net comptable au titre des BIC *	2 076 746,97
Réintégration	
Déduction (Plus values nettes à long terme)	
Résultat fiscal	2 076 746,97
Plus ou moins values comptables comprises.	
	En euros
Bénéfice net comptable au titre de l'IS *	2 076 746,97
Réintégration	
Déduction	
Résultat fiscal	2 076 746,97

^{*} Plus ou moins values comptables comprises.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'impôt de solidarité sur la fortune est remplacé par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). Les contribuables résidents français dont le patrimoine immobilier situé en France et hors de France excède 1 300 000 euros, en ce compris les actifs immobiliers détenus au travers des SCPI, sont assujettis à l'IFI. Les non-résidents sont également imposables à l'IFI à raison des immeubles détenus uniquement en France, directement ou indirectement, lorsque la valeur nette taxable de la totalité de leurs actifs situés en France est supérieure à 1 300 000 euros.

Valeur à retenir pour la déclaration liée à l'IFI au 1er janvier 2019 (euros)		
Pour les résidents français	Pour les non-résidents français (ou assimilés)	
924,68	924,68	

Le coefficient immobilier de la SCPI retenu pour ces valeurs est précisé dans le bordereau fiscal qui vous a été transmis en avril 2019.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (EUROS)

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition, à la date de clôture au 31/12/2018, des soldes des dettes fournisseurs par date d'échéance, ainsi qu'un rappel du tableau à fin d'année précédente à titre de comparaison.

	Dettes échues à la clôture	Échéances à J+15	Échéances entre J+16 et J+30	Échéances entre J+31 et J+45	Échéances entre J+46 et J+60	Échéances au-delà de J+60	Hors échéances	Total dettes fournisseurs
Échéances au 31/12/2018								
Fournisseurs		174 874,24						174 874,24*
Fournisseurs d'immobilisations							23 685,81	23 685,81**
TOTAL À PAYER		174 874,24					23 685,81	198 560,05
Échéances au 31/12/2017								
Fournisseurs		139 416,78						139 416,78*
Fournisseurs d'immobilisations							56 396,25	56 396,25**
TOTAL À PAYER		139 416,78					56 396,25	195 813,03

^{*} Les comptes de dettes fournisseurs incluent des soldes débiteurs pour certains fournisseurs.

** Les comptes de dettes fournisseurs d'immobilisations incluent des montants relatifs à des achats de VEFA pour lesquelles les règlements s'effectuent en fonction d'appels de fonds dont les dates de règlement sont contractuelles.







Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale extraordinaire afin de soumettre à votre approbation la prorogation de la durée de la société.

Conformément au régime «Scellier BBC» auquel la souscription de parts de votre SCPI ouvrait droit, l'engagement souscrit par les associés de conservation des parts doit être respecté jusqu'à l'expiration de l'engagement de location pendant 9 ans souscrit par la société. Lorsqu'une même souscription est affectée à la réalisation de plusieurs investissements, l'engagement de conservation des parts expire en même temps que l'engagement de location afférent au dernier des logements acquis au moyen de la souscription et mis en location par la société.

Ainsi, dans la mesure où le dernier investissement de votre SCPI a été donné à bail en février 2017, les parts de la SCPI doivent être conservées par les associés jusqu'en 2026 (sauf à remettre en cause le bénéfice de la déduction fiscale).

Or, le terme statutaire de votre SCPI est actuellement fixé au 23 mars 2025.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de proroger la durée de la société pour la passer de 14 à 15 ans, soit jusqu'au 23 mars 2026.

L'article V des Statuts de votre SCPI serait alors rédigé comme suit :

«Article V. Durée

La Société est constituée pour une durée de quinze années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.»

Nous espérons que cette proposition emportera votre agrément et, restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous recommandons d'approuver les résolutions soumises à votre approbation.

La société de gestion



RAPPORT DU CONSEIL **DE SURVEILLANCE**



Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes en vigueur, notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Pour accomplir notre mission, nous avons bénéficié du concours de la société de gestion, qui nous a régulièrement communiqué toutes les informations pouvant nous être nécessaires, et du commissaire aux comptes, qui a répondu à toutes nos questions.

Votre Conseil s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2018 afin d'examiner les comptes de la période écoulée, le marché des parts ainsi que la situation du patrimoine et a reçu sur ces points toutes les explications permettant d'analyser et de comprendre leur évolution.

Nous sommes donc en mesure de faire les observations et commentaires qui suivent.

ÉVOLUTION DU PATRIMOINE ET GESTION LOCATIVE

Entièrement constitué, le patrimoine de la SCPI Mutlihabitation 6 comprend un total de 301 lots intéaralement livrés.

Au 31 décembre 2018, sur les 301 lots détenus par la SCPI, 11 lots se trouvaient en attente de location, 2 lots étaient déjà réservés et 6 lots étaient sous

Le nombre relativement élevé de lots à louer s'explique principalement par la vacance de 6 lots sinistrés sur l'immeuble de Rennes suite à un incendie s'étant déclaré au dernier étage de l'immeuble le 22 avril 2017. Les appartements des étages inférieurs ayant subi de lourds dégâts en raison du ruissellement des eaux, l'intégralité de l'immeuble devra subir une rénovation. Les locaux devraient donc rester vacants près de 24 mois. À la suite des déclarations de sinistre effectuées par la société de gestion, la SCPI devrait pouvoir à terme être indemnisée de la perte locative engendrée par cet incendie.

Nous vous précisons que les taux d'occupation physique et financier au 31 décembre 2018 s'élèvent respectivement à 95,13% et 96,08%.

En ce qui concerne les contentieux locatifs, la société de gestion nous a précisé qu'au 31 décembre 2018, 12 dossiers pour impayés étaient ouverts, dont 8 concernant des locataires partis, pour une créance totale de 65 130,84 euros. Ce poste est suivi attentivement par les membres du Conseil de surveillance, son évolution, sans être inquiétante, méritant vigilance.

Enfin, la valeur vénale du patrimoine, résultant des expertises réalisées dont nous avons pris connaissance s'établit à 82 080 000,00 euros hors droits, soit une augmentation de 0,88% par rapport à l'exercice 2017.

CAPITAL ET MARCHÉ DES PARTS

Pour mémoire, nous vous rappelons que le capital social de votre SCPI est demeuré inchangé et qu'il s'élève à 76 122 500,00 euros divisé en 60 898 parts sociales réparties entre 1 638 associés.

Au cours de l'exercice 2018, 34 parts ont été échangées sur la base d'un prix unitaire moyen payé par l'acquéreur de 1 047,21 euros. Cependant, compte tenu de la perte de l'avantage fiscal liée à la cession des parts, le marché secondaire sera toujours très limité et non représentatif de la valeur de notre société.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018

Notre réunion du 19 mars 2019, à laquelle était convié le commissaire aux comptes, a été consacrée à l'examen des comptes de l'exercice.

Le résultat de l'exercice social de la SCPI clos le 31 décembre 2018 se solde par un bénéfice de 2 076 746,97 euros, soit 34,10 euros par part en jouissance. La distribution de l'exercice 2018 s'est élevée à 36,00 euros par part, dont 1,90 euro prélevé sur le report à nouveau, générant ainsi un taux de distribution de 2,40%.

En ce qui concerne l'exercice 2019, les prévisions présentées par la société de gestion font ressortir un résultat par part de 32,73 euros. La distribution annuelle devrait se maintenir à 36,00 euros par part.

CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 214-106 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Les conventions visées par l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier sont détaillées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Nous vous invitons à voter en faveur de la modification statutaire visant à modifier le terme de la société. En effet, l'obligation de conservation des parts court jusqu'en 2026, le terme statutaire de la société étant fixé au 23 mars 2025, il convient donc de proroger la durée de la société jusqu'à l'expiration de l'engagement de conservation, soit jusqu'au 23 mars 2026.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Le projet de résolutions qui vous est soumis par la société de gestion n'appelle pas, de notre part, d'autres observations que celles figurant ci-dessus. Par conséquent, nous vous invitons à l'approuver dans son ensemble.

Tels sont, Mesdames, Messieurs, les commentaires relatifs à l'exercice 2018 que nous avons estimé devoir porter à votre connaissance. Avant de clore notre rapport, nous tenons, à remercier la société de gestion et le commissaire aux comptes qui ont fait diligence pour faciliter l'accomplissement de notre mission. Nous invitons les associés à participer à notre assemblée générale ou à voter par correspondance afin d'éviter les frais inutiles à notre SCPI.

Pour le Conseil de surveillance, Madame Catherine PARY Président



TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance, du commissaire aux comptes -Approbation des comptes sociaux - Quitus à la société de gestion

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion, du Conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve le rapport de la société de gestion dans toutes ses parties ainsi que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils sont présentés et qui font ressortir un bénéfice net de 2 076 746,97 euros.

L'assemblée donne quitus à la société La Française Real Estate Managers pour sa gestion et lui renouvelle en tant que de besoin sa confiance aux fins d'exécution de son mandat dans toutes ses dispositions.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale constate l'existence d'un bénéfice de 2 076 746,97 euros, qui augmenté du report à nouveau, soit 1 184 038,49 euros, correspond à un bénéfice distribuable de 3 260 785,46 euros, somme qu'elle décide de répartir comme suit :

- ·à titre de distribution une somme de 2 192 328,00 euros (correspondant au montant total des acomptes déjà versés);
- ·au report à nouveau une somme de 1 068 457,46 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2018

L'assemblée générale après avoir pris connaissance de l'état annexe au rapport de gestion, approuve cet état dans toutes ses parties ainsi que les valeurs de la société arrêtées au 31 décembre 2018, telles qu'elles lui sont présentées et qui s'établissent comme suit

- valeur comptable :
 - 81 487 793,13 euros, soit 1 338,10 euros par part;
- valeur de réalisation :
- 83 159 073,52 euros, soit 1 365,55 euros par part;
- valeur de reconstitution :
- 98 440 768,46 euros, soit 1 616,49 euros par part.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier, prend acte de ce rapport et en approuve le contenu.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.



TEXTE DES RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Prorogation de la durée de vie de la société -Modification de l'article V des statuts

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports de la société de gestion et du conseil de surveillance, décide de proroger la durée de vie de la société de 1 année pour la fixer à 15 ans et de modifier corrélativement l'article V des statuts comme suit :

Ancienne rédaction:

«Article V. Durée

La Société est constituée pour une durée de quatorze années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.»

Nouvelle rédaction :

«Article V. Durée

La Société est constituée pour une durée de quinze années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée prévus aux présents statuts.»

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité consécutives à l'adoption des résolutions précédentes.



COMPTES ANNUELS

	31/12	/2018	31/12/2017	
	Valeurs bilantielles	Valeurs estimées	Valeurs bilantielles	Valeurs estimée
PLACEMENTS IMMOBILIERS				
Immobilisations locatives	80 408 719,61	82 080 000,00	80 408 719,61	81 365 000,0
Droits réels (Bail emphytéotique)				
Amortissements droits réels				
Constructions sur sol d'autrui				
Amortissement de constructions sur sol d'autrui				
Terrains et constructions locatives	80 408 719,61	82 080 000,00	80 408 719,61	81 365 000,0
Immobilisations en cours			·	•
Provisions liées aux placements immobiliers				
Dépréciation exceptionnelle d'immobilisations locatives				
Gros entretiens - grosses réparations - travaux remise en état				
Provisions pour risques et charges				
Fitres financiers contrôlés				
Immobilisations financières contrôlées				
Dépréciations exceptionnelle des immobilisations financières contrôlées				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL I (Placements immobiliers)	80 408 719.61	82 080 000,00	80 408 719,61	81 365 000,0
	00 400 717/01	02 000 000,00	00 400 717/01	0. 000 000,0
MMOBILISATIONS FINANCIÈRES Immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des immobilisations financières non contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières contrôlées				
Avances en compte courant et créances rattachées des immobilisations financières non contrôlées				
Dépréciation des avances en compte courant et créances rattachées				
TOTAL II (Immobilisations financières)				
AUTRES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	67 621,23	67 621,23	54 263,10	54 263,1
Actifs immobilisés	07 021,23	0/ 021,23	34 203,10	34 203, I
Associés capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	47 401 00	47 401 00	E4 042 10	E4 042 1
Immobilisations financières autres que les titres de participations (dépôt de garantie)	67 621,23	67 621,23	54 263,10	54 263,1
Dépréciation des immobilisations financières autres que les titres de participations				
Créances	553 927,84	553 927,84	513 564,64	513 564,6
Locataires et comptes rattachés	150 165,02	150 165,02	121 310,06	121 310,0
Provisions pour dépréciation des créances	(71 827,48)	(71 827,48)	(65 004,32)	(65 004,3
Autres créances	475 590,30	475 590,30	457 258,90	457 258,9
Provisions pour dépréciation des autres créances				
Valeurs de placement et disponibilités	2 156 608,72	2 156 608,72	2 288 497,08	2 288 497,0
Valeurs mobilières de placement				
Fonds de remboursement				
Autres disponibilités	2 156 608,72	2 156 608,72	2 288 497,08	2 288 497,0
TOTAL III (Actifs d'exploitation)	2 778 157,79	2 778 157,79	2 856 324,82	2 856 324,8
Provisions pour risques et charges				
Dettes	(1 699 084,27)	(1 699 084,27)	(1 668 709,91)	(1 668 709,9
Dettes financières	(263 539,60)	(263 539,60)	(262 463,60)	(262 463,6
Dettes d'exploitation	(182 855,86)	(182 855,86)	(144 608,39)	(144 608,3
Dettes diverses	(1 252 688,81)	(1 252 688,81)	(1 261 637,92)	(1 261 637,9
TOTAL IV (passifs d'exploitation)	(1 699 084,27)	(1 699 084,27)	(1 668 709,91)	(1 668 709,9
	(1 311 33 , 1)	(1 011 011,11)	(, ,	(1 222 227)
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF ET PASSIF				
Ob				
Charges constatées d'avance			1	
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance Autres comptes de régularisation (frais d'émission d'emprunts)				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance Autres comptes de régularisation (frais d'émission d'emprunts)	81 487 793,13		81 596 334,52	

Capitaux propres comptables Évolution au cours de l'exercice	Situation d'ouverture	Affectation résultat 2017	Autres mouvements	Situation au 31/12/2018
Capital	76 122 500,00			76 122 500,00
Capital souscrit	76 122 500,00			76 122 500,00
Capital en cours de souscription				
Primes d'émission ou de fusion	4 289 796,03		7 039,64	4 296 835,6
Prime d'émission	15 224 500,00			15 224 500,0
Prime d'émission en cours de souscription				
Prélèvement sur prime d'émission	(10 934 703,97)		7 039,64	(10 927 664,33
Écarts sur remboursements de parts				
Prime de fusion				
Prélèvement sur prime de fusion				
Écart de réévaluation				
Écart de réévaluation				
Écart sur dépréciation des immeubles d'actif				
Fonds de remboursement prélevé sur le résultat distribuable				
Plus ou moins values réalisées sur cessions d'immeubles et de titres financiers contrôlés				
Réserves				
Report à nouveau	1 277 063,01	(93 024,52)		1 184 038,4
Résultat de l'exercice	(93 024,52)	93 024,52	(115 581,03)	(115 581,03
Résultat de l'exercice avant acomptes et prélèvement libératoire	2 099 303,48	(2 099 303,48)	2 076 746,97	2 076 746,9
Acomptes sur distribution	(2 192 328,00)	2 192 328,00	(2 192 328,00)	(2 192 328,00
Prélèvement libératoire payé pour compte				
TOTAL GÉNÉRAL	81 596 334,52		(108 541,39)	81 487 793,1

 $^{^{(1)}}$ Correspond à la colonne «Valeurs bilantielles» de l'état du patrimoine.

	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS IMMOBILIERS		
oyers	3 125 803,14	3 112 659,8
Charges facturées Produits des participations contrôlées	344 781,27	387 460,3
Produits annexes		
Reprises de provisions		
Transferts de charges immobilières		
TOTAL I : Produits de l'activité immobilière	3 470 584.41	3 500 120.19
CHARGES DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE		
Charges ayant leur contrepartie en produits	344 781,27	387 460,3
Travaux de gros entretiens		
Charges d'entretien du patrimoine locatif	46 357,06	55 907,6
Dotations aux provisions pour gros entretiens et grosses réparations (ex ant)		
Ootations aux amortissements et provisions des placements immobiliers		
Autres charges immobilières	567 480,64	505 270,6
Dépréciations des titres de participation contrôlés		
TOTAL II : Charges immobilières	958 618,97	948 638,60
Résultat de l'activité immobilière A = (I-II)	2 511 965,44	2 551 481,59
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Reprises d'amortissements d'exploitation	(7 039,64)	
Reprises de provisions d'exploitation		
Transfert de charges d'exploitation		
Reprises de provisions pour créances douteuses	32 165,62	6 562,7
TOTAL I : Produits d'exploitation	25 125,98	6 562,7
CHARGES D'EXPLOITATION		
Commissions de la société de gestion	375 096,38	373 551,6
Charges d'exploitation de la société	34 277,40	24 812,7
Diverses charges d'exploitation	32 141,16	31 958,0
Dotations aux amortissements d'exploitation	(7 039,64)	
Dotations aux provisions d'exploitation	20 000 70	20 407 0
Dépréciations des créances douteuses TOTAL II : Charges d'exploitation	38 988,79 473 464,09	29 497,0 459 819,4
Résultat d'exploitation autre que l'activité immobilière B = (I - II)	(448 338,11)	(453 256,76
	(140 000)11)	(400 200/10
PRODUITS FINANCIERS		
Dividendes des participations non contrôlées		
Produits d'intérêts des comptes courants		
Autres produits financiers		270,9
Reprises de provisions sur charges financières		270.0
TOTAL I : Produits financiers CHARGES FINANCIÈRES		270,9
Charges d'intérêts des emprunts		
Charges d'intérêts des comptes courants		
Autres charges financières		
Dépréciations		
TOTAL II : Charges financières		
Résultat financier C = (I - II)		270,9
DOUDING EXCEDITIONNELS	13 119,64	807,7
	13 117,04	007,7
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels Reprises de provisions produits exceptionnels	13 110 64	207.7
Produits exceptionnels Reprises de provisions produits exceptionnels FOTAL I : Produits exceptionnels	13 119,64	807,7
Produits exceptionnels Reprises de provisions produits exceptionnels FOTAL I : Produits exceptionnels CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 119,64	807,7
PRODUITS EXCEPTIONNELS Produits exceptionnels Reprises de provisions produits exceptionnels TOTAL 1 : Produits exceptionnels CHARGES EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	13 119,64	807,7
Produits exceptionnels Reprises de provisions produits exceptionnels TOTAL 1 : Produits exceptionnels CHARGES EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles	13 119,64	807,7
Produits exceptionnels Reprises de provisions produits exceptionnels TOTAL I : Produits exceptionnels CHARGES EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles Dotations aux amortissements et aux provisions exceptionnelles TOTAL II : Charges exceptionnelles	13 119,64 13 119,64	
Produits exceptionnels Reprises de provisions produits exceptionnels TOTAL I : Produits exceptionnels CHARGES EXCEPTIONNELLES Charges exceptionnelles		807,74 807,74 2 099 303,44



ANNEXE

INFORMATIONS SUR LES RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION



L'ANC a publié son règlement n° 2016-03 du 15 avril 2016 relatif aux règles comptables applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Ce règlement est entré en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2017.

Les comptes annuels des SCPI comprennent :

- un état du patrimoine incluant une estimation des différents actifs;
- un tableau d'analyse de la variation des capitaux propres;
- · un compte de résultat;
- une annexe.

IMMOBILISATIONS LOCATIVES

Les immeubles locatifs sont inscrits dans la colonne «Valeurs bilantielles» de l'état du patrimoine pour leur coût d'acquisition ou pour leur valeur d'apport. Les dépenses de climatisation sont immobilisées et ne subissent aucun amortissement.

Toutes les autres dépenses jugées comme étant de nature à augmenter la valeur locative des biens sont immobilisées et amorties sur 5 ans.

Les coûts de remplacement ou de renouvellement d'un élément de l'actif immobilier viennent en augmentation du coût d'acquisition initial ou à son origine estimée, la sortie est comptabilisée dans un compte de réserves ayant la nature de gains ou pertes en capital.

Les immeubles construits sur sol d'autrui font l'objet d'un amortissement calculé sur la durée du bail à construction ou la durée de la concession. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne «Valeurs bilantielles» de l'état du patrimoine.

Les travaux engagés dans le but de favoriser la mise en location des immeubles avec en contrepartie un surloyer prévu au bail du locataire font l'objet d'une inscription à l'état du patrimoine en «Autres immobilisations locatives» dans le compte «Installations générales, agencements, aménagements divers». Ces immobilisations sont amorties. La valeur nette de ces immeubles est inscrite dans la colonne «Valeurs bilantielles» de l'état du patrimoine.

VALEUR DES TERRAINS

Le plan comptable préconise, lorsque la valeur du terrain ne peut être distinguée de la construction, de regrouper la comptabilisation de ces deux éléments. C'est la méthode retenue par la société, qui achète des immeubles existants.

VALEUR VÉNALE DES IMMEUBLES LOCATIFS

Selon les dispositions comptables applicables aux SCPI, la colonne «Valeurs estimées» de l'état du patrimoine présente la valeur vénale des immeubles locatifs ainsi que la valeur nette des autres actifs de la société; le total de cette colonne correspond à la valeur de réalisation définie aux articles L.214-109 et R.214-157-1 du Code monétaire et financier.

La valeur vénale des immeubles locatifs résulte d'une expertise réalisée par la société Auguste-Thouard Expertise en qualité d'expert immobilier indépendant renouvelé pour 5 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2020. Les expertises et actualisations sont établies dans le respect des règles stipulées par la charte professionnelle des experts immobiliers et conformément à la recommandation commune de l'AMF et du Conseil National de la Comptabilité d'octobre 1995 et menées dans le respect des préconisations contenues dans le rapport du groupe de travail sur l'expertise immobilière réuni par l'AMF et la Charte de l'Expertise publiée le 3 février 2000.

La méthode principale utilisée par l'expert est celle dite «par comparaison» qui permet d'analyser la valeur métrique d'un immeuble en la comparant à des références de marché d'actifs similaires. La société de gestion participe à la restitution des valeurs et vérifie les points de comparaison utilisés pour la détermination de la valeur finale.

Valeur vénale au 31 décembre 2018 des immeubles locatifs : 82 080 000 euros.



PRÉLÈVEMENT SUR LA PRIME D'ÉMISSION

Les frais d'acquisition et de constitution ainsi que la TVA non récupérable sur immobilisations sont amortis et prélevés sur la prime d'émission. Les commissions de souscription versées à la société de gestion sont prélevées sur la prime d'émission ainsi que le prorata de TVA s'y rapportant.

PLAN D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES

Compte tenu que les SCPI résidentielles achètent des actifs neufs et que ces SCPI ont vocation à être liquidées au terme statutaire correspondant peu ou prou au terme de la garantie décennale, il a été décidé de ne pas appliquer de provisions pour gros entretien.

PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE CRÉANCES

Les loyers et charges échus depuis plus de deux mois sont provisionnés à hauteur de 100% de leur montant HT diminué des dépôts de garantie détenus et des commissions dues à la société de gestion.

Les provisions pour dépréciation des créances sont inscrites en déduction dans la colonne «Valeurs bilantielles »de l'état du patrimoine.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Tout risque identifié sur la société fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan correspondent aux engagements donnés et/ou reçus par les SCPI :

- engagements sur les actes d'acquisitions ou de cessions;
- covenants sur les emprunts conclus;
- garanties données dans le cadre de financement : Hypothèque, Privilège de préteur de deniers :
- cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie.

TABLEAUX CHIFFRÉS (EUROS)

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS IMMOBILIERS

	Exercice 2018		Exercice 2017	
	Valeurs comptables Valeurs estimées		Valeurs comptables	Valeurs estimées
ives				
	80 408 719,61	82 080 000,00	80 408 719,61	81 365 000,00
	80 408 719,61	82 080 000,00	80 408 719,61	81 365 000,00

VARIATION DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations locatives au 31/12/2017	80 408 719,61
Solde terrains et constructions locatives au 31/12/2017	80 408 719,61
Immobilisations locatives au 31/12/2018	80 408 719,61
Solde des immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2017	54 263,10
Fonds de roulement versés aux syndics	13 358,13
Fonds de roulement restitués par les syndics	
Solde des immobilisations financières autres que les titres de participations au 31/12/2018	67 621,23
Autres actifs et passifs d'exploitation au 31/12/2018	67 621,23

RELEVÉ DES AMORTISSEMENTS

	Durée des amortissements	Montant des amortissements au 31/12/2017	Dotation 2018	Montant des amortissements au 31/12/2018
Amortissements				
Agencements, aménagements installations	5 ans			Néant

^{*} Les valeurs nettes comptables des agencements, aménagements installations des immeubles arbitrés ont été portées en capitaux propres.

RELEVÉ DES PROVISIONS

	Montant des provisions au 31/12/2017	Dotation 2018	Provisions utilisées ou reprises	Montant des provisions au 31/12/2018
Provisions				
Pour créances douteuses	65 004,32	38 988,79	32 165,62	71 827,48
TOTAL	65 004,32	38 988,79	32 165,62	71 827,48

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Résultat 2017	2 099 303,48
Report à nouveau 2017	1 277 063,01
TOTAL DISTRIBUABLE	3 376 366,49
Distribution 2017	2 192 328,00
REPORT À NOUVEAU APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT	1 184 038,49

CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

Charges à payer	
Fournisseurs factures non parvenues	30 294,40
Locataires et comptes rattachés	342,91

Autres dettes d'exploitation 64 553,54 95 190,85

Produits à recevoir	
Locataires factures à établir	2 971,94
Autres créances d'exploitation	465 179,16
TOTAL	468 151,10

DÉTAIL DES CRÉANCES LOCATAIRES

Locataires	56 825,98
Locataires : factures à établir	2 971,94
Locataires : créances douteuses	90 367,10
TOTAL	150 165,02

INDEMNITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Indemnités d'assurance	5 350,40
Dégrèvement de taxes sur locaux vacants	4 039,00
Dépens et article 700 perçus	3 727,21
Rompus	3,03
TOTAL	13 119.64

PRODUITS EXCEPTIONNELS



TABLEAU DE COMPOSITION DU PATRIMOINE

Pour la classification des immeubles, il est tenu compte de leur affectation principale.

La valeur estimée du patrimoine ne figure pas par immeuble dans le tableau de composition du patrimoine en raison des arbitrages en cours ou à venir mais elle est présentée, par typologie d'actifs, dans le tableau récapitulatif de répartition du patrimoine en valeur vénale. Toutefois, l'inventaire détaillé des placements immobiliers, comportant cette information, est tenu à la disposition des associés qui en feraient la demande dans les conditions et conformément à l'article R.214-150 du Code monétaire et financier.

Adresse	Date d'acquisition ou d'apport	Quote-Part (%)	Surface (m²)	Valeur d'acquisition ou d'apport (I) (euros)	Travaux et aménagements (II) (euros)	Valeur comptable 2018 (I+II) (euros)	Valeur comptable 2017 (euros)
HABITATIONS					.,,,	, , , ,	
Oxygen 62 & 114, impasse du Ruisseau 01170 GEX	07/06/2013	100,00%	1 900,22	7 137 336,51		7 137 336,51	7 137 336,51
Villa Rosa Sole 19, impasse de la Gaité 06200 NICE	05/02/2013	100,00%	659,55	2 863 512,00		2 863 512,00	2 863 512,00
Cap 140° 25, cours Édouard Vaillant 33000 BORDEAUX	26/12/2012	100,00%	753,00	2 395 453,33		2 395 453,33	2 395 453,33
City Zen 88, rue de Lorient 35000 RENNES	25/10/2012	100,00%	1 203,45	3 690 700,27		3 690 700,27	3 690 700,27
Les Mercuriales 1 11, rue du Commerce 69330 MEYZIEU	27/09/2012	100,00%	1 369,00	4 470 000,00		4 470 000,00	4 470 000,00
Villa Buci 1/11/13, rocade de la Croix 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	20/06/2013	100,00%	1 770,40	6 834 293,00		6 834 293,00	6 834 293,00
Happy Vélizy 12, esplanade du Traité de Rome 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY	26/09/2012	100,00%	262,50	1 179 815,00		1 179 815,00	1 179 815,00
Le Carrousel 1, passage des Confidences 78800 HOUILLES	19/06/2012	100,00%	1 635,20	7 917 488,50		7 917 488,50	7 917 488,50
Tandem 8, rue Aristide Briand 92170 VANVES	25/04/2013	100,00%	473,10	3 142 000,00		3 142 000,00	3 142 000,00
Terrasses en Ville 72/78, Grande Rue 92310 SÈVRES	24/10/2012	100,00%	950,20	6 355 575,00		6 355 575,00	6 355 575,00
Les Coteaux 12,12 bis & 14, route du pavé des Gardes 92370 CHAVILLE	29/03/2013	100,00%	1 405,70	8 021 871,17		8 021 871,17	8 021 871,17
Sky 16 bis ter et quater, rue de Bezons 92400 COURBEVOIE	04/12/2012	100,00%	904,00	6 261 612,00		6 261 612,00	6 261 612,00
50 Laplace 9, avenue Jeanne d'Arc 94110 ARCUEIL	28/05/2013	100,00%	634,50	3 269 679,63		3 269 679,63	3 269 679,63
Villa Claudia 2 27, rue Victor Recourat 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE	25/01/2013	100,00%	662,29	3 104 915,00		3 104 915,00	3 104 915,00
Orangerie 8, rue de l'Orangerie 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE	28/11/2012	100,00%	890,31	4 541 632,25		4 541 632,25	4 541 632,25
Lamartine 38, avenue Lamartine 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE	28/11/2012	100,00%	216,82	1 107 817,95		1 107 817,95	1 107 817,95
L'Éloge 90, avenue de la République 94700 MAISONS-ALFORT	26/06/2012	100,00%	1 487,60	8 115 018,00		8 115 018,00	8 115 018,00
TOTAL GÉNÉRAL			17 177,84	80 408 719,61		80 408 719,61	80 408 719,61

NOTES







RAPPORTS DU COMMISSAIRE **AUX COMPTES**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société civile de Placement Immobilier Multihabitation 6,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Civile de Placement Immobilier Multihabitation 6 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société civile de placement immobilier à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme précisé dans le paragraphe « Valeur vénale des immeubles locatifs » de l'annexe, les placements immobiliers, présentés dans la colonne « valeurs estimées » de l'état du patrimoine, sont évalués à leurs valeurs vénales. Ces valeurs vénales sont arrêtées par la société de gestion sur la base d'une évaluation, réalisée par l'expert immobilier indépendant, des actifs immobiliers détenus directement par la société civile de placement immobilier. Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société de gestion et à apprécier le caractère raisonnable des hypothèses et des méthodes utilisées par l'expert immobilier indépendant.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article

L. 441-6-1 dudit code, n'ont pu être vérifiées en l'absence de communication des documents sous-tendant ces informations. Par ailleurs, les informations relatives aux délais de paiement clients ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas attester de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION **ET DES PERSONNES CONSTITUANT** LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE **RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile de placement immobilier ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile de placement immobilier à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier:
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris - La Défense, le 20 mai 2019

Le commissaire aux comptes Deloitte & Associés Virginie Gaitte

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la Société Civile de Placement Immobilier,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 214-106 du Code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 214-106 du code monétaire et financier.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue avec la société de gestion LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS:

Conformément aux dispositions de l'article XVII des statuts, la société de gestion LA FRANÇAISE REAL ESTATE MANAGERS est habilitée à recevoir les rémunérations suivantes :

1) Un montant de 10% HT maximum du montant des produits locatifs HT encaissés et des produits financiers nets de la société, à titre de remboursement des frais administratifs ainsi qu'à titre d'honoraires de gestion.

Le montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice 2018 s'élève à 375 096,38 euros TTC.

- 2) Un montant de 8,78% hors taxes du montant, prime d'émission incluse, de chaque souscription à titre d'honoraires pour l'étude et la recherche d'investissements, se répartissant comme suit :
 - 5,00% hors taxes au titre de la recherche des capitaux,
 - 3.78% hors taxes au titre de l'étude et de la recherche des investissements.

Au fur et à mesure des souscriptions, la société de gestion pourra prélever pour ses besoins, les sommes correspondantes sur les fonds sociaux. Les souscripteurs autorisent la société de gestion à prélever ses honoraires lors de la souscription.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2018.

3) Une commission de cession calculée sur le montant de la transaction immobilière

Elle correspond à un montant de 1,25% HT maximum du prix de cession (hors taxes, hors droits et hors frais) de l'actif immobilier.

Aucun montant n'a été comptabilisé au titre de l'exercice 2018.

Paris - La Défense, le 20 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes Deloitte & Associés Virginie Gaitte

NOTES



NOTES





La Française Real Estate Managers

128, boulevard Raspail 75006 Paris - Tél. +33 (0)1 53 62 40 60 serviceclient@la-francaise.com Une société du Groupe La Française - www.la-francaise.com